



COMMUNE DE MOHON

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU  
VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2023**

**A 20 HEURES 00**

## LISTE DES MEMBRES PRESENTS

<u>N° d'ordre</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PRESENT</u>	<u>ABSENT</u>
1	MAHIEUX	Francis	Maire	X	
2	PERNEL	Bernard	1 <sup>ER</sup> Adjoint	X	
3	BOUTE	Jean-Louis	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
4	LE QUEUX	Pascal	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
5	BIGORGNE	Cédric	Conseiller Municipal	X	
6	BOUTE	Marie-Annick	Conseillère Municipale	X	
7	JEHANNIN	Claudine	Conseillère Municipale		X excusée
8	CLERO	Anne-Marie	Conseillère Municipale	X	
9	MICHEL	Yannick	Conseiller Municipal	X	
10	CHASLES	Vanessa	Conseillère Municipale		X absente
11	OLSEN	Nadine	Conseillère Municipale	X	
12	DE LA PORTE DES VAUX	Pierre	Conseiller Municipal		X donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard
13	DE CANCELLIS	Georges	Conseiller Municipal		X donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 SEPTEMBRE 2023**

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPORTEURS
001	<p><b><u>PROPOS LIMINAIRES</u></b></p> <p>▶ <b><u>Désignation d'un secrétaire de séance</u></b></p>		
002	<p><b><u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u></b></p> <p>▶ <b><u>4<sup>ème</sup> poste d'Adjoint au Maire</u></b></p> <p>- Information au Conseil Municipal de la vacance du poste depuis le 4.9.2023</p> <p>- Election d'un remplaçant ou d'une remplaçante afin de pourvoir le poste</p> <p>Ou</p> <p>- Suppression du poste d'adjoint</p> <p>- Délibération à prendre sur le maintien ou la suppression de ce poste</p>		Francis MAHIEUX
003	<p>▶ <b><u>Indemnités des Elus</u></b></p> <p>- Fixation du montant des indemnités des Elus</p> <p>- Délibération à prendre</p>		Francis MAHIEUX

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est proposé de désigner Madame Anne-Marie CLERO comme secrétaire de séance et Mme Isabelle AUQUET, Secrétaire Générale de Mairie, secrétaire auxiliaire.

### **Le Conseil Municipal nomme :**

- Madame Anne-Marie CLERO en qualité de secrétaire de séance
- Madame Isabelle AUQUET, Secrétaire Générale de mairie, en qualité de secrétaire auxiliaire.

## **DELIBERATION DCM2023.09.12-01 – 4EME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEvenu VACANT SUITE A DEMISSION – DEVENIR DU POSTE**

- Information au Conseil Municipal de la vacance du poste depuis le 4.9.2023
- Election d'un remplaçant ou d'une remplaçante afin de pourvoir le poste ou suppression du poste d'Adjoint au Maire
- Délibération à prendre sur le maintien ou la suppression de ce poste

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

### **Exposé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste de 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire est devenu vacant depuis le 4 septembre 2023 suite à la démission de l'Adjointe qui occupait ce poste.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non du 4<sup>ème</sup> poste d'Adjoint au Maire créé par délibération N° DCM2023.01.27-04 du 27 janvier 2023.

### **LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Considérant qu'il n'y a aucun candidat pour occuper ce poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin secret qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	11
NE PREND PAS PART AU VOTE	01
ABSTENTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	08
MAJORITE ABSOLUE	05
POUR	08
CONTRE	00

- **DECIDE** de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 15 septembre 2023

**DELIBERATION DCM2023.09.12-02 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

- Fixation du montant des indemnités des Elus

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réglementation en matière de fixation des indemnités des Elus.

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 procédant à l'élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27-02 du 27 janvier 2023 décidant de maintenir Mr PERNEL Bernard dans ses fonctions de 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et la délibération N° DCM2023.06.09-20 du 09 juin 2023 prononçant la montée d'un rang dans le tableau du Conseil Municipal et par conséquent sa nomination en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27-05 du 27 janvier 2023 nommant Mr BOUTE Jean-Louis en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et la délibération N° DCM2023.06.09-20 du 09 juin 2023 prononçant la montée d'un rang dans le tableau du Conseil Municipal et par conséquent sa nomination en qualité de 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27-06 du 27 janvier 2023 nommant Mr LE QUEUX Pascal en qualité de 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et la délibération N° DCM2023.06.09-20 du 09 juin 2023 prononçant la montée d'un rang dans le tableau du Conseil Municipal et par conséquent sa nomination en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.09.12-01 du 12 septembre 2023 décidant de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant qu'au regard des délégations qui sont confiées aux 3 Adjoints, il y a lieu d'attribuer des indemnités de fonctions et d'en fixer le montant,

Vu la strate démographique de la Commune de Mohon (500 à 999 habitants),

Vu l'enveloppe globale calculée sur l'indemnité maximale pouvant être versée au Maire et aux Adjoints et figurant sur le tableau annexe joint à la présente délibération,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	11
NE PREND PAS PART AU VOTE	01
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- décide d'attribuer une indemnité au Maire qui est de droit et sans débat fixée au maximum,

- décide d'attribuer une indemnité aux 3 Adjointes au Maire avec un pourcentage équitable des taux d'indemnités,
- approuve le montant des indemnités de fonctions proposées dans le tableau ci-annexé à la présente délibération,
- les taux sont fixés en pourcentage en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique et seront automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.
- les mesures relatives à l'indemnité du Maire sont maintenues conformément à la délibération N° 2020.09.18.06 du 18 septembre 2020.
- la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif, au chapitre 65 – article 65311.
- la périodicité de versement des indemnités de fonctions des Elus reste trimestrielle conformément à la délibération N° 2020.09.18.06 du 18 septembre 2020.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 15 septembre 2023

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX</b>
---

Article L2123-20-1-III « Toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres Membres du Conseil Municipal ».

Arrondissement de PONTIVY  
Commune de MOHON

Population Totale : 993

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale brute (maximum autorisé) : 2 958 euros 19

soit 1 646 euros 62 pour le Maire et 1 311 euros 57 pour les Adjointes au Maire ayant reçu délégation.

**Indemnité du Maire**

Nom et prénom du bénéficiaire	Taux de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
Mr MAHIEUX Francis	40,30%	1 646 euros 62

**Indemnité des Adjointes au Maire ayant reçu délégation de fonctions**

Nom et prénom des bénéficiaires	Taux de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
1 <sup>er</sup> Adjoint : Mr PERNEL Bernard	10,70 %	437 euros 19
2 <sup>ème</sup> Adjoint : Mr BOUTE Jean-Louis	10,70 %	437 euros 19
3 <sup>ème</sup> Adjoint : Mr LE QUEUX Pascal	10,70 %	437 euros 19

**TOTAL GENERAL** : 2 958 euros 19

La séance est levée à 20 h 15.

Dressé le 13 septembre 2023

Présenté au Conseil Municipal le :

Observations du Conseil Municipal :

Procès-verbal arrêté le :

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Secrétaire de séance,  
Anne-Marie CLERO

La Secrétaire de séance auxiliaire,  
Mme AUQUET Isabelle

Publié le :